Document imprimé par IMPRIMPRESS. RUE DE L'INDUSTRIE - JARRY 97122 BAIE-MAHAULT- 0590 32 04 74,

Élections législatives des 11 et 18 juin 2022 Deuxième circonscription de la Guadeloupe

(Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal, Le Moule, La Désirade, Saint-François, Sainte-Anne, Le Gosier)



a volonté de servir mon pays et mes compatriotes trouve ses origines dans mon enfance, dans les Grands-fonds de Sainte-Anne, aux côtés de mon père, homme humaniste, proche de sa population, épris de justice sociale et qui m'a inculqué ses valeurs. Ainsi est née ma conviction que la chose politique au service du collectif est un engagement noble et qu'ensemble nous pouvons aller loin...

Conseiller régional, aujourd'hui Conseiller départemental, Maire de Sainte-Anne, je me suis mis au service de ma population et de mon pays avec le sentiment du devoir accompli, dans les missions qui m'ont été confiées, mais aussi avec l'idée que de grandes choses restent à construire ensemble, pour nous.

La Guadeloupe, comme le reste du monde, sort d'une crise sanitaire qui l'a meurtrie, appauvrie. L'iniquité de décisions dénuées de toute humanité a plongé certains d'entre nous dans des situations sociales, psychologiques et économiques parfois tragiques. Des personnels de santé ont été suspendus et privés de toute source de revenus. Les crises exacerbent toujours les fragilités. Les Guadeloupéennes et les Guadeloupéens se sont sentis abandonnés, maltraités, incompris et nous l'ont manifesté clairement lors des dernières élections présidentielles. Durant cinq ans, des décisions brutales, mal comprises car venant du haut, se sont imposées à nous.

Fort de ce constat, accompagné de ma suppléante Natasha Gordon, j'entends poursuivre mon engagement au niveau national. Notre Guadeloupe doit se repenser dans ce 21ème siècle, complexe mais prometteur.

Nous avons l'obligation de penser la législation pour nous, pour notre Guadeloupe :

- Une législation qui prend en compte le changement global pour notre archipel vulnérable;
- Une législation qui tient compte de la crise démographique d'une population qui vieillit et qui œuvre pour le maintient et le retour de ses jeunes sur leur territoire ;
- Une législation adaptée à notre environnement économique, vers davantage de souveraineté alimentaire, énergétique et entrepreneuriale ;
- Une législation qui donne les véritables moyens de la transition numérique;
- Une législation qui met en place une collectivité unique, sans perte des dotations, évitant ainsi la complexification des décisions.

Une législation qui part de la Guadeloupe, pensée par nous, pour nous.

Le II juin 2022, ne restez pas chez vous, donnez votre avis!

VOTEZ et faites voter Christian BAPTISTE et Natasha GORDON